



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015



Syndicat Mixte d'Aménagement
de l'Arve et de ses Affluents

| | |
|-----------------------|------|
| Edito..... | p.3 |
| Le SM3A..... | p.4 |
| L'Arve..... | p.8 |
| Giffre & Risse..... | p.10 |
| Le Borne..... | p.12 |
| Inondations..... | p.13 |
| Les milieux..... | p.14 |
| Le Fond Air Bois..... | p.16 |
| Arve pure..... | p.18 |
| Le SAGE..... | p.20 |
| GEMAPI..... | p.22 |
| Et en 2016?..... | p.23 |

L'année 2015 aura été particulièrement dense pour le SM3A, avec tout d'abord les crues de mai 2015 qui ont rappelé, à la mémoire de tous, la force torrentielle des cours d'eau du territoire. Ces événements ont démontré l'importance de la gestion par bassin versant, qui est seule à même d'apporter une réponse, face à des espaces qui ne connaissent pas de frontières administratives. Ce constat doit inciter à continuer à agir ensemble, afin de réduire les vulnérabilités de notre territoire.

Nous avons également célébré les 20 ans du syndicat. Deux décennies au service de la rivière avec toujours la volonté d'agir à l'échelle du bassin afin de porter les maîtrises d'ouvrage nécessaires et utiles pour nos cours d'eau.

En 2015, c'est aussi grâce à un travail cohérent à l'échelle du bassin que nous avons pu poursuivre notre travail sur le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Arve. Véritable outil de planification, d'orientation et de référence, c'est avant tout un projet local ambitieux qui vise à rechercher des réponses adaptées au contexte et aux spécificités du territoire. Cette année a été décisive pour accompagner la Commission Locale de l'Eau (CLE) en précision d'un vote du SAGE en 2016.

Enfin, avec la loi dite de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), le législateur a souhaité répondre à un besoin de clarté nécessaire pour une meilleure approbation des enjeux liés à la préservation de la ressource en eau.

Le transfert de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au bloc communal représente un véritable tournant pour le SM3A. Le syndicat s'adapte et anticipe cette nouvelle gouvernance locale pour préserver la solidarité et prouvera, une fois de plus, sa capacité à être un acteur incontournable au service de la population et des acteurs économiques.

A l'heure où ma présidence s'achève, je sais que le SM3A a l'expérience, l'expertise et l'énergie de ses agents pour relever tous les défis à venir.



Martial Saddier
Député de Haute-Savoie
Vice-Président du Conseil Régional

En tant que nouveau Président du SM3A, je souhaite souligner la qualité de l'engagement du syndicat, dans l'exécution des missions qui lui sont confiées et mettre également en avant la valeur ajoutée de ce maître d'ouvrage « de bassin hydrographique » qu'est l'EPTB.



Tout comme mon prédécesseur, je prendrai soin d'être à l'écoute des attentes locales et veillerai à maintenir une gestion toujours plus cohérente et solidaire à l'échelle du bassin versant.

Ce rapport d'activité témoigne de la multiplicité des actions menées par l'EPTB Arve et du souci permanent de répondre aux enjeux du territoire aussi bien en matière de préservation de la ressource en eau et de gestion des milieux aquatiques que de prévention des inondations.

Le SM3A œuvre quotidiennement à la mise en place des politiques de l'eau sur tout son territoire en assurant avec constance l'ensemble de ses missions. Car construire un avenir durable, équilibré et partagé est toute l'ambition du Syndicat Mixte d'Aménagement

de l'Arve et de ses Affluents.

2015 témoigne d'un bilan d'activité riche et diversifié que je vous invite à découvrir au fil des pages de ce document. Je vous souhaite une agréable lecture, et remercie l'ensemble de nos partenaires et financeurs, sans qui les actions présentées dans ce rapport ne seraient pas réalisables.

Bruno Forel
Président du SM3A

Le SM3A en quelques mots

Le SM3A, Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents, est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale créé en 1995, qui intervient aujourd'hui en qualité d'Établissement public territorial de bassin (EPTB) sur les cours d'eau et milieux humides du bassin versant de l'Arve et de ses affluents, de Chamonix à la frontière Suisse.

Il est compétent pour l'aménagement et la gestion de cette rivière et de ses principaux affluents, et coordonne la stratégie en matière de gestion intégrée de l'eau à échelle de son bassin hydrographique.

Il assure :

- ▶ Un volet opérationnel qui concerne la compétence EAU ET MILIEUX AQUATIQUES de l'Arve et de ses principaux affluents : Giffre, Borne, ...

- ▶ Un volet prospectif qui concerne la compétence de PLANIFICATION ET GESTION DES USAGES DE L'EAU

- ▶ Des missions ponctuelles ayant des impacts environnementaux croisés sur les milieux, notamment l'animation des dispositifs Arve Pure et Fonds air bois (pour 41 communes de la vallée de l'Arve).



Qu'est-ce qu'un EPTB ?

Les Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) agissent, pour le compte des collectivités, pour la mise en valeur et l'aménagement des nappes, des fleuves, des rivières et des milieux aquatiques. Ils peuvent avoir le statut de syndicat mixte ou d'institution interdépartementale, sont toujours présidés par un élu et administrés par une assemblée composée des élus des collectivités membres.

40 EPTB sont identifiés en France - dont le SM3A - en capacité de pouvoir assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions interdépartementales et interrégionales et sont à ce titre reconnus comme acteur opérationnel au même titre que les autres collectivités.

Des outils et des équipes opérationnelles pour la prévention des inondations et la gestion des cours d'eau

Le SM3A pilote plusieurs outils opérationnels, allant du bassin versant jusqu'au territoire de proximité.

A cheval sur deux Territoires à Risques d'Inondation (T.R.I.) identifiés par l'Etat, il coordonne un ambitieux Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) sur le bassin versant.

Doté de plusieurs millions d'euros, notamment affectés par le dispositif national des «Fonds Barnier», le PAPI déploie depuis 2012 des projets localisés et transversaux, mis en œuvre par le SM3A ou ses partenaires de proximité (ex : SIFOR pour le Foron bordant la frontière Suisse).

Après avoir achevé la programmation du Contrat de rivière Arve (dispositif partenarial d'actions), il met en œuvre depuis 2012 le Contrat de Rivière Giffre et Risse.

Enfin, il assure également une mission de proximité au quotidien, d'une part en gérant les ouvrages de protection hydraulique qu'il a réalisés depuis 20 ans en prévention des inondations, et d'autre part, en rétablissant au quotidien le bon écoulement des cours d'eau et le maintien des zones humides sur les intercommunalités s'étant dotées de la compétence GEMAPI.

Aujourd'hui, c'est une équipe d'une vingtaine de personnes, qui est engagée sur des missions d'intérêt général, au service des communautés de communes et syndicats du territoire.

Le fonctionnement du SM3A

En 2015, 10 collectivités couvrant le bassin versant sont adhérentes au syndicat.

- ▶ Syndicat Intercommunal de l'Aménagement et de l'Entretien de l'Arve et de ses Berges
- ▶ Communauté de communes du Pays Rochois
- ▶ Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Haut-Giffre
- ▶ Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
- ▶ Communauté de communes des Quatre Rivières
- ▶ Syndicat Intercommunal des eaux Rocailles Bellecombe
- ▶ Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc
- ▶ Communauté de communes Cluses Arve et montagnes
- ▶ Syndicat Intercommunal du Borne
- ▶ Syndicat Mixte H2EAUX (secteur de Bonneville)

L'assemblée du SM3A est composée de 72 élus titulaires (chaque structure membre étant représentée par autant de membres que de communes qu'il représente, plus un), et autant de suppléants.

En 2015, le comité syndical du SM3A s'est réuni 6 fois pour délibérer sur les actions et orientations du syndicat, et a confié à son président la capacité d'agir par décision, pour une meilleure efficacité (177 actes de décisions passés).

Le budget 2015 du syndicat

Un budget stable pour des actions d'entretien des cours d'eau et d'importants projets de protection des personnes

En 2015, le compte administratif du syndicat s'établissait comme suit :

| | Dépenses 2015 | Recettes 2015 | Résultat de gestion | Résultat antérieur reporté | Résultats cumulés d'exécution |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------------|----------------------------|-------------------------------|
| Fonctionnement | 3 735 824,48€ | 5 108 320,58€ | 1 372 496,10€ | 597 083,81€ | 1 969 579,91€ |
| Investissement | 2 784 585,28€ | 4 682 322,24€ | 1 897 736,96€ | -1 203 831,05€ | 693 905,91€ |

(la masse salariale représentait 25,22 %)

Les contributions de ses membres ont été de 3,5 M€, ayant un effet levier de 2,6 M€ de subventions auprès de ses partenaires : Etat, agence de l'eau, Conseil Départemental, Conseil Régional...

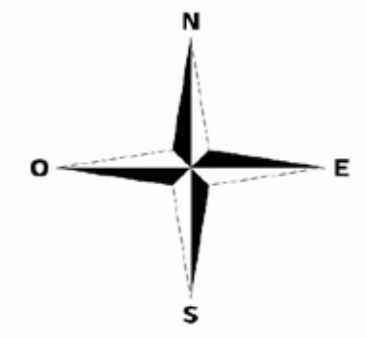
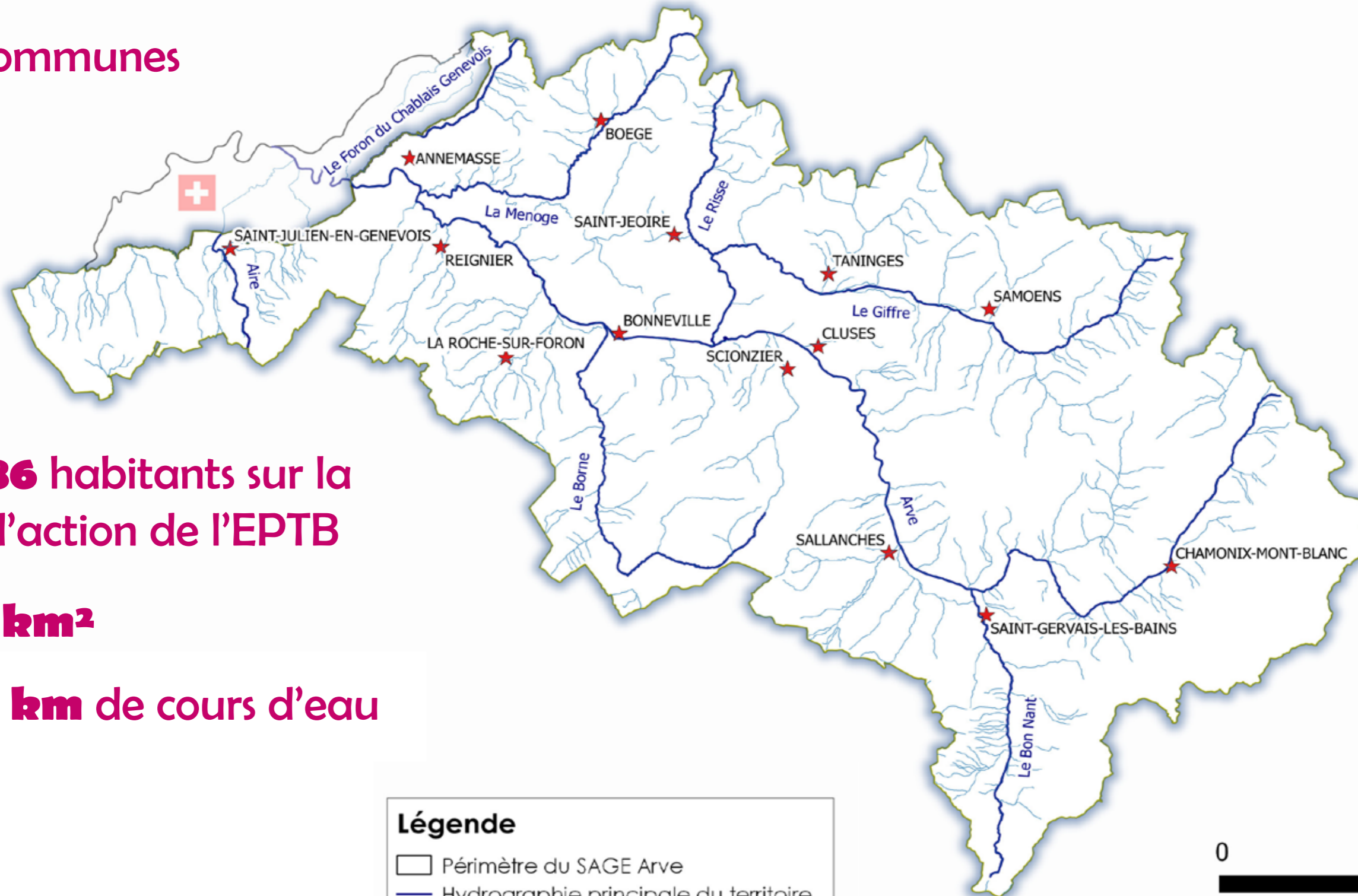
Un vaste territoire d'action

106 communes

341 586 habitants sur la zone d'action de l'EPTB

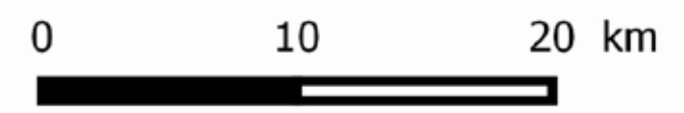
2 164 km²

1 400 km de cours d'eau



Légende

- Périmètre du SAGE Arve
- Hydrographie principale du territoire
- Hydrographie secondaire du territoire
- ★ Chef lieu des cantons du SAGE Arve



L'Arve,

épave dorsale du bassin est gérée par le SM3A depuis 1995.

Optimiser

les aménagements de prévention et de protection contre les crues

Une étude globale d'inondabilité a été lancée en 2012 afin de diagnostiquer les secteurs menacés par les crues pour les périodes de retour 10 ans et 100 ans. Elle avait également pour but de présenter la faisabilité d'aménagements de «champs d'expansion de crues» pour la protection vis-à-vis de la crue centennale.

Les analyses coût-bénéfices rendues par la suite, avant le démarrage du PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations), ont mis en évidence l'intérêt d'approfondir des études d'aménagements de protections vis-à-vis des crues plus fréquentes.

Une étude a été lancée en fin d'année afin de compléter cette approche d'optimisation. Une analyse de la crue de mai 2015 permettra de calibrer les modèles numériques, de valider les outils et de proposer des pistes concrètes pour la mise en place de champs d'expansion de crues optimaux.

Cette étude permettra de réorienter, s'il s'avère opportun, certaines actions affichées au PAPI.

L'Arve est gérée par le SM3A depuis 1995, qui est détenteur d'une «Déclaration d'Intérêt Général» par arrêté préfectoral lui permettant d'intervenir sur l'ensemble du linéaire, dont une majorité relève du domaine public fluvial de l'Etat.

Elle fait l'objet d'investissements réguliers et d'entretiens annuels depuis 20 ans. De nombreuses actions du PAPI lui sont consacrées.

Plan de Gestion Matériaux Solides

Le Plan de gestion des matériaux solides de l'Arve consiste à mettre en œuvre un protocole de suivi géomorphologique de la rivière, afin de mettre en évidence les dysfonctionnements pouvant résulter de la dynamique sédimentaire du cours d'eau. Ces derniers peuvent être de plusieurs types :

- tendance au dépôt pouvant menacer des enjeux proches en cas d'érosion latérale ou de réduction du gabarit hydraulique,
- tendance à l'incision menaçant les infrastructures transversales et/ou longitudinales.

24 sites font l'objet d'une surveillance régulière sur le linéaire de l'Arve (tous les 2 à 3 ans).

2 secteurs ont été suivis cette année (relevés mars 2015): la plaine de Saint Jean sur les communes de Servoz-Les Houches, le secteur du Pont Saint Martin à Sallanches.



> Débordements de l'Arve le 2 mai 2015 sur les zones riveraines des communes d'Arthaz et d'Arenthon



> Illustration d'un levé lidar de cours d'eau : délimitation des chenaux vifs et des bancs de graviers. Amont de la zone de liberté de l'Arve : l'Espace Borne Pont de Bellecombe

Cheminement Léman / Mont-Blanc

L'itinéraire qui permet de découvrir l'Arve à pied ou en VTT grâce à un itinéraire de la frontière suisse à Chamonix est régulièrement entretenu par le syndicat.

Résultats et perspectives :

- Plaine de Saint Jean : l'engravement localisé constaté par endroits a nécessité une intervention de remobilisation afin de rediriger les écoulements au centre du chenal et diminuer la contrainte sur les berges.
- Pont Saint Martin à Sallanches : ce secteur, soumis à une incision continue de l'Arve, menace les ouvrages par une instabilité qui rend nécessaire le confortement de la protection de berge rive droite et le seuil en aval du pont Saint Martin.

Le LIDAR, pièce maîtresse d'un suivi dynamique du cours d'eau

L'ensemble du linéaire de l'Arve est suivi par levé LIDAR (technique de mesure par spectre visible) environ tous les dix ans afin de mettre en évidence l'évolution du profil en long. Le LIDAR de 2009 a été ainsi actualisé par une campagne à l'automne 2015. Il va permettre de déceler les variations de forme générées par la crue de mai, particulièrement importante, qui a profondément modifié la morphologie du cours d'eau par endroits (érosion latérale, dépôts massifs sur certains secteurs...).

Giffre & Risse

Un contrat de rivière

Boisements de berges

160 km à entretenir

Le SM3A a initié dans le cadre du contrat de rivière Giffre & Risse, un vaste programme de restauration des boisements de berge qui vise à traiter 160 km de cours d'eau sur les 250 km que compte le bassin versant. Ce programme pluri-annuel a pour principaux objectifs d'assurer la protection des personnes et des biens et de mener une gestion de la ripisylve cohérente sur l'ensemble du bassin versant.

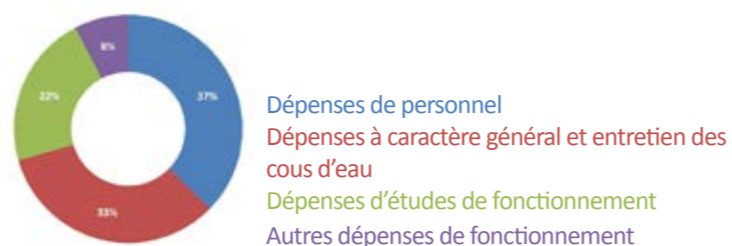
En 2015, 31 km de linéaire de cours d'eau ont été traités (hors travaux post crue) pour un montant d'environ 215 000 €HT. En raison des crues qui ont mobilisé les entreprises pour des actions urgentes de désembâclement, la totalité du programme n'a pu être réalisé. Ces tronçons (environ 13km) seront reportés sur 2016. Depuis 2012, ce sont ainsi environ 93 km de linéaire de cours d'eau qui ont déjà été traités.



> Aménagement des berges du Giffre à Marignier

Budget réalisé 2015

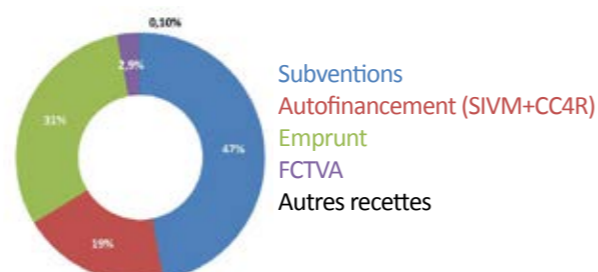
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES



Giffre Pont du Perret

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du contrat de rivière Giffre & Risse et du PAPI et ont pour objectifs de :

- Sécuriser les hameaux du Perret à Sixt Fer à Cheval et des Vallons à Samoëns face aux crues du Giffre ;
- Supprimer les débordements pouvant survenir pour une crue centennale ;
- Restaurer la continuité sédimentaire du Giffre en abaissant le seuil sous le pont du Perret ;
- Favoriser les écoulements sous le pont du Perret en aménageant l'amont de l'ouvrage.

L'abaissement de la crête du seuil située sous le pont doit également permettre de limiter les dépôts de matériaux qui se formaient en amont.

Les travaux ont débuté le 16 novembre 2015. Leur montant total s'élève à 337 000 €HT, financés à 40% par l'Etat, à 40% par l'Agence de l'Eau Rhône Corse Méditerranée et à 20% par le SM3A.

Le SM3A réalise les actions proposées dans le cadre du contrat de rivière mais également des actions hors contrat

Giffre Confortement des digues de Marignier

Les travaux visent à améliorer la sécurité des biens et des personnes vis-à-vis des crues du Giffre sur la commune de Marignier et s'étendent sur un linéaire de près de 1km.

A l'heure de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ces travaux permettent de concilier les enjeux de protection des biens et des personnes avec l'amélioration du fonctionnement de la rivière.

Ainsi ses objectifs sont :

- La protection de la population de Marignier face aux crues du Giffre ;
- L'assurance d'un niveau de protection cohérent pour la population située derrière les digues ;
- La remise en état des ouvrages vieux d'une centaine d'années ;
- Favoriser la gestion de crise en cas de crue du Giffre ; Mais aussi :
- La restauration de la continuité piscicole du Giffre ;
- L'amélioration de la qualité des habitats piscicoles dans la traversée de Marignier.

Le contrat de rivière à mi-parcours

L'année 2015 a marqué un point d'étape important pour le contrat de rivière Giffre & Risse. Il s'agissait en effet de réaliser un bilan à mi-parcours afin d'évaluer son avancement technique et financier et de réorienter si nécessaire les actions inscrites. Le bilan a été présenté et validé lors de la séance du Comité de Rivière du 26 juin 2015. D'une durée de 7 ans, le programme comprend 71 actions déclinées en 3 volets pour un montant de près de 43 millions d'euros à la signature du contrat. Les montants engagés à mi-parcours s'élevaient à 16,3M. d'euros. Concernant l'avancement technique, 60% des actions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Le Borne

Vers une gestion globale du Borne

Le Borne est un torrent de montagne, affluent de l'Arve, qui prend sa source dans le massif des Aravis. Pouvant être sujet à de violentes crues éclairs, et riche en ressources halieutiques, il est désormais inscrit aux compétences du SM3A en vue d'une gestion globale.



L'Ovéran Entremont

Au titre de l'entretien de sécurité, de nombreux em-bâcles ont été retirés sur l'Ovéran, en parallèle du traitement des arbres dangereux sur les rives du Borne à Entremont

Etude globale et programme d'action

Modélisation hydraulique des crues, inventaires des désordres et enjeux, diagnostic et programme d'actions (notamment plan de gestion des boisements de berges et plan de gestion des matériaux solides) sont désormais à décliner pour le lancement de la Déclaration d'Intérêt Général qui sera soumise à enquête publique, et permettra au SM3A d'assurer une gestion active de proximité.

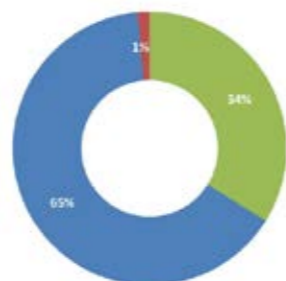
Seuil «Métral» Saint Pierre en Faucigny

Cet ouvrage, concerné par une prise d'eau privée au pied du pont du diable à Saint Pierre en Faucigny, a fait l'objet d'études préalables à la mise en conformité de l'ouvrage au titre de la franchissabilité piscicole (truite Fario notamment) et continuité écologique.



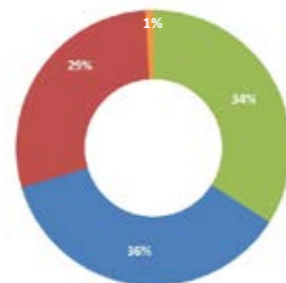
Budget réalisé 2015

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



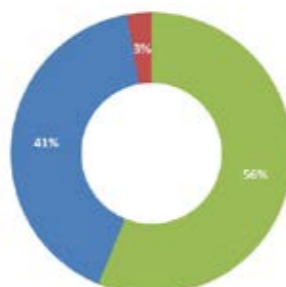
Dépenses d'entretien des cours d'eau
Dépenses de personnel
Autres dépenses de fonctionnement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

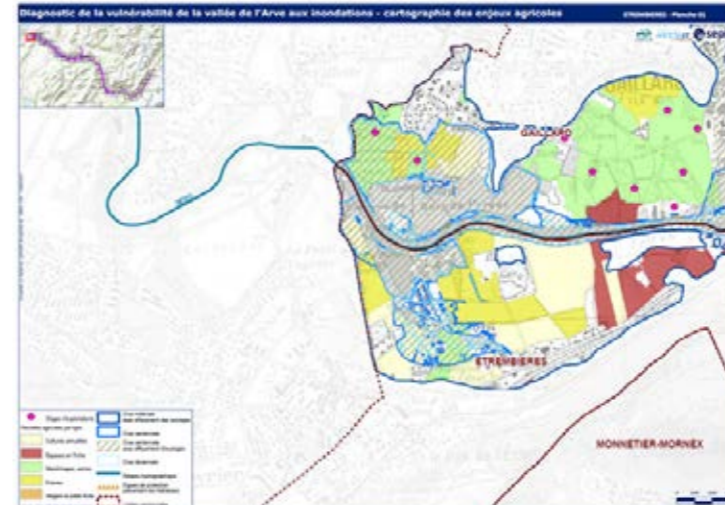


Etudes globales PAPI
Etudes décharge OVERAN
Travaux d'investissement
Autres dépenses

RECETTES



Autofinancement SIA du Borne
Subventions
Autres recettes



> Etude de la vulnérabilité des territoires

La vulnérabilité du territoire de l'Arve

Dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations, une étude de réduction de la vulnérabilité en zone inondable est en cours. A l'issue d'une phase de diagnostic, un plan d'actions sera proposé en complément des travaux de lutte contre les crues effectués depuis 20 ans sur l'Arve.

En fonction des acteurs et des enjeux (habitat, établissements publics, exploitations agricoles, zones industrielles), des outils pourront être étudiés afin de les rendre moins sensibles aux inondations grâce à des aménagement (batardeaux, revêtements de sols, ...) ou des solutions organisationnelles (plans internes aux entreprises, gestion de la crise, ...), etc...

La première phase de diagnostic sera présentée début 2016, au terme d'une série de diagnostics in situ avec les communes concernées par les inondations liées à l'Arve. Cette analyse conduite a 2015 a permis d'inventorier les enjeux et leur sensibilité aux inondations en fonction notamment des hauteurs d'eau et des différents scénarii allant de la crue fréquente à la crue extrême. Cette étude s'inscrit dans une démarche qui consistera ensuite à proposer la mise en œuvre les actions par les différents maîtres d'ouvrages concernés (particuliers, entreprises, SM3A, communes,...). Les choix d'actions pourront être différents d'une commune à l'autre.

Une plaquette d'information a été réalisée est est téléchargeable sur www.riviere-arve.org

Inondations Réduire la vulnérabilité

Les repères de crues la mémoire des inondations

Les repères de crue sont des marques présentes sur le terrain destinées à faire vivre la mémoire des inondations en marquant les hauteurs atteintes par les crues précédentes. Ils font partie du patrimoine des connaissances sur les crues. Toutes communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques doit être tenue d'informer ses administrés du risque d'inondation sur sa commune par l'inventaire et la pose de ces repères. 50 repères ont été commandés en 2015 en vue de les installer sur 17 communes du bassin versant.



Inondations

L'année 2015 a été marquée par plusieurs épisodes de crues - 30 avril, 1er mai, 26 juillet et 20 novembre - qui ont largement mobilisé les services du SM3A. De nombreuses actions d'urgence ont été engagées (réparation de digues, curage de cours d'eau, enlèvement d'embâcles, désobstruction). Une partie de l'année a donc été consacrée à réaliser l'inventaire des dégâts ainsi qu'à lancer les premières réparations ou études permettant de le faire.



> Hameau de Jutteninges

Le rôle du SM3A

Le SM3A assure une veille préventive lors de ces épisodes :

- ▶ la surveillance de ses ouvrages de protection hydrauliques,
- ▶ la surveillance de sites-repères sur les principaux cours d'eau,
- ▶ l'analyse de l'évolution de la pluviométrie et des débits de crue,
- ▶ l'enlèvement des premiers embâcles.

Le syndicat reste également en contact permanent avec le PC Crise départemental.

En post-crue, il assure, grâce à ses contrats de prestations avec les entreprises locales, le rétablissement du bon fonctionnement des cours d'eau qu'il gère et les réparations de ses ouvrages de prévention des inondations.



> Embâcles sur l'Arve

Retour sur les crues de 2015

L'hydrologie

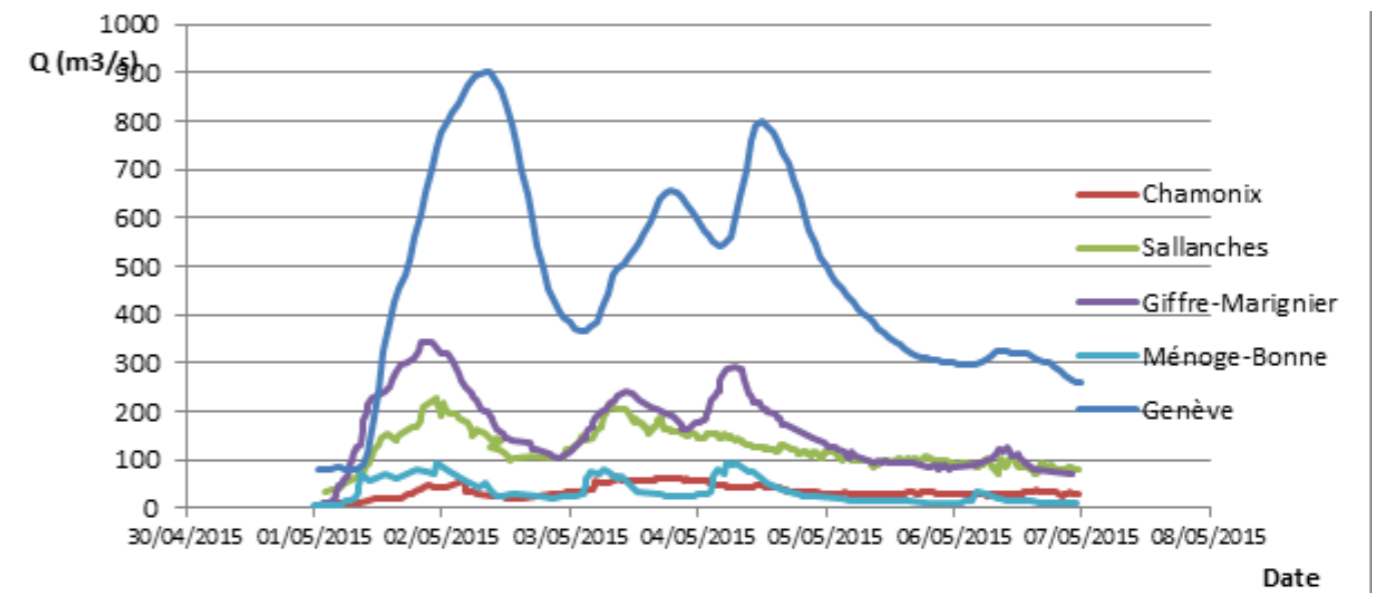
Une crue assez généralisée sur l'ensemble du bassin versant de l'Arve s'est produite le week-end du 1er au 4 mai 2015 suite à des précipitations anormalement fortes et à une limite pluie-neige assez haute sur les versants enneigés. Elle a plus particulièrement touché la basse vallée de l'Arve en aval de Bonneville, alimentée par ses affluents, notamment le Giffre et la Ménoge. La première crue de 2015 a été marquée par deux événements successifs, qui se distinguent par des mesures caractéristiques (précipitations et débits) lors de la nuit du 1er jusqu'au 2 mai au matin et l'après-midi du 3 jusqu'au 4 matin.

Lors de cette crue, le Giffre a atteint un débit de 340 m³/s au Plan Séraphin (Marignier), évalué à un débit décennal, alors que la Ménoge, quant à elle, affichait 80m³/s, crue vicennale. L'Arve à Genève approchait des débits records proches de 900 m³/s, dépassant les valeurs de la crue de 1968 (entre Q50 selon la DREAL et Q100 selon l'OFEV). Parallèlement, le bassin versant de l'Arly connaissait le même événement pluvieux entre Megève et Praz sur Arly. Les deux principaux phénomènes responsables de ces élévations spécifiques du débit sont des précipitations anor-

malement élevées sur les reliefs du bassin versant (plus de 300 mm de pluie aux Gets en 3 jours) et un isotherme 0 atteignant des hautes altitudes (passant de 2200m le 1er mai au matin à 3600m le 4 mai). Ces fortes pluies ont donc abouti à un ruissellement important sur un sol saturé et à un lessivage conséquent des couches neigeuses encore en place, induisant alors des débits élevés dans le réseau hydrographique.

Les conséquences

La crue a pris diverses formes selon les secteurs ; des inondations par des crues liquides en moyenne et basse vallée (Peloux et Pont Neuf sur Arthaz et Reignier, Etangs des Iles à Etrembières, maraichers sur Gaillard) tandis que les versants ont été caractérisés par des coulées de boues (hameau de Jutteninges, bassin versant du Giffre) ou des écoulements à forts charriage (Souay, bassin versant de la Diosaz, Glapet et Planay sur le haut bassin versant de l'Arly). Outre les dégâts directs causés aux habitations, de nombreux ouvrages ont été endommagés (seuils, digues, protections de berges...).



> Débits en m³/s de l'Arve, le Giffre, et la Menoge pendant la période de crue

Dans le cadre des calamités, le SM3A a obtenu de l'Etat, de l'agence de l'eau et du département la somme de 2,87 M d'€

Les Milieux

Les contrats vert et bleu

La vallée de l'Arve un secteur à forts enjeux

La démarche initiée en partenariat avec le conseil régional, l'Agence de l'eau et le Département dans le but de définir un programme d'actions vise à maintenir ou restaurer les continuités écologiques du territoire. Conformément aux dispositions régionales, ce programme d'actions sur 5 ans portera sur les quatre grands thèmes suivants :

- L'inscription des corridors biologiques et de secteurs à préserver dans les documents d'urbanisme,
- Les travaux de reconnexion et de gestion des milieux,
- L'animation et la sensibilisation,
- Les études permettant l'amélioration des connaissances

actuelles sur les secteurs de déplacement et les espèces cibles.

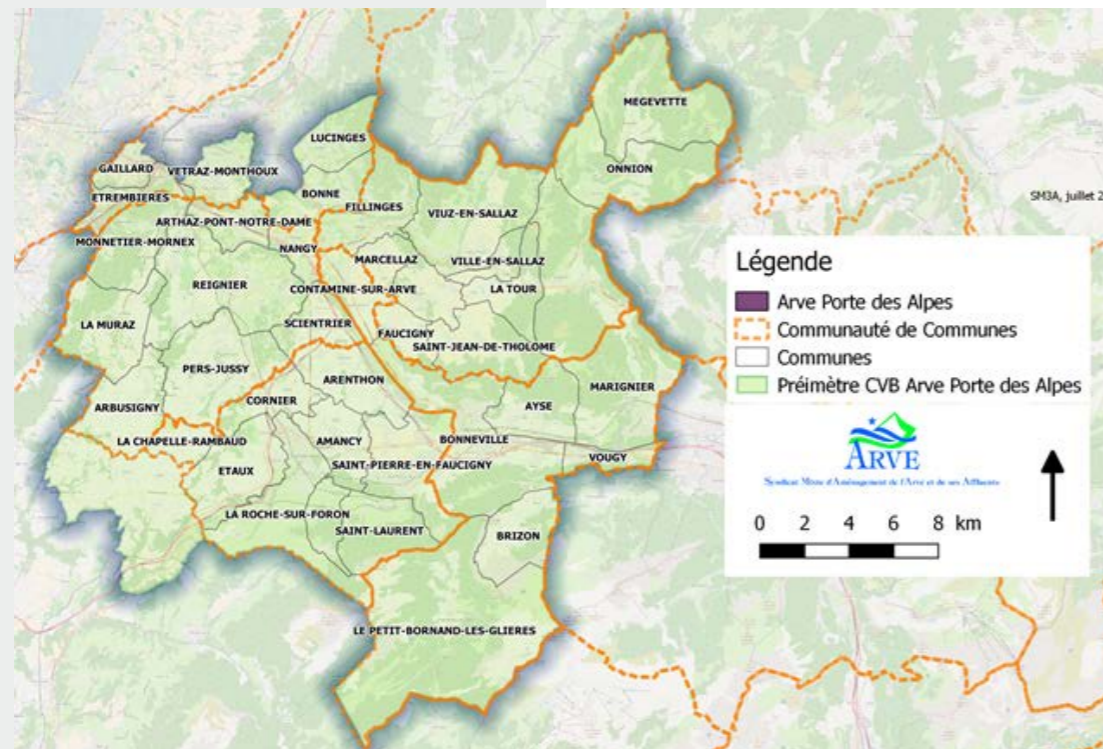
Ces trames contribuent à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces, et au bon état écologique des masses d'eau. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est l'outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue régionale.

En 2016, le SM3A a finalisé la mise en place d'un contrat Vert et bleu sur l'Aval du bassin versant de l'Arve. Ce contrat « Arve-Porte des Alpes » écrit par le comité de pilotage avec l'appui de l'équipe du Grand Genève, le comité technique et les partenaires permet la mise en place d'un programme d'action sur cinq ans en faveur de la restauration et la préservation des réservoirs biologiques ainsi que des corridors biologiques terrestres et aquatiques.

Le Contrat couvre une superficie d'environ 520 km² et s'étend sur 42 communes du bassin versant.

L'analyse fine du territoire sur le terrain et les différentes concertations entre les acteurs du projet ont permis de soulever six enjeux majeurs et prioritaires pour maintenir, optimiser et valoriser la fonctionnalité du réseau écologique du secteur « Arve - Porte des Alpes » :

- Améliorer la connaissance des espaces de valeur patrimoniale et protéger les espaces reconnus prioritaires
- Maintenir les connexions biologiques d'intérêt supra-local
- Assurer le franchissement des infrastructures linéaires
- Assurer les continuités et les connexions des cours d'eau et de leurs milieux périphériques.



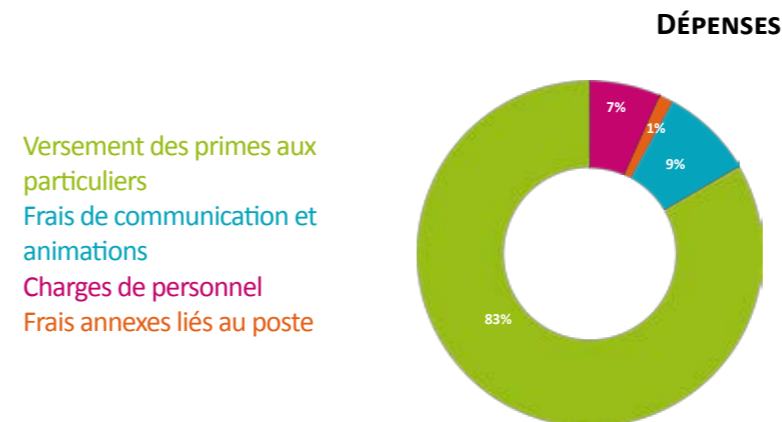
Opération spéciale pour fêter le 1 000^{ème} bénéficiaire

Les financeurs et partenaires de l'opération «Fonds Air Bois» ont été invités à visiter la nouvelle installation du 1000^{ème} bénéficiaire en février 2015.

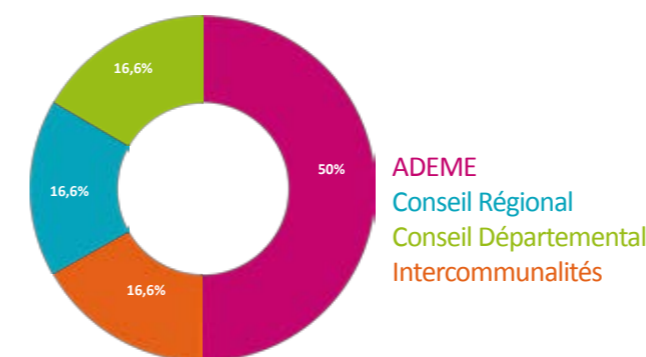


> Visite de la 1000^e installation, le 13 février 2015 à Bonneville

Budget réalisé 2015



RECETTES



Fonds Air Bois

Un vent positif pour le Fonds Air Bois

Lancé en 2013, le Fonds Air Bois qui vise à moderniser le parc des appareils de chauffage au bois de la vallée de l'Arve grâce à une prime de 1000€ a déjà séduit plus de 1 600 habitants.

Cette expérimentation, réussie et encore en cours jusqu'en 2017, a été intégrée à la feuille de route de la loi pour la transition énergétique adoptée par le gouvernement en février 2015.

Poursuite de la communication vers les ménages

Pour favoriser « le passage à l'acte » mais également les sensibiliser sur les bonnes pratiques du chauffage au bois et les informer sur l'interdiction du brûlage des déchets verts, la communication et l'animation s'est organisée sur tout le territoire concerné durant toute l'année (encarts presse, radios, cinéma, supermarchés, événements Grand Public...)

Nouveaux bénéficiaires, ambassadeurs n°1 du dispositif !

Des cérémonies ont été organisées sur chaque communauté de communes partenaire pour remercier les nouveaux bénéficiaires de leur engagement citoyen envers la qualité de l'air et leur donner un rôle d'ambassadeur du dispositif.

- A cette occasion, une troupe d'improvisation s'est exprimée avec humour pour illustrer les bonnes pratiques du chauffage au bois pour bien se chauffer et moins polluer.

Arve Pure 2018

ARVE PURE 2018 est un programme ambitieux de lutte contre les micropolluants. Signé le 20 février 2015, il est prévu pour 4 ans jusqu'en 2018. Il cible les rejets toxiques, non domestiques, au milieu naturel et dans les réseaux publics d'assainissement. **Il est doté d'une enveloppe prévisionnelle de 18 M€, dont 10 M€ apportés par l'Agence de l'eau.** Un axe fort du programme est l'accompagnement technique et financier des entreprises. Ainsi 76% de l'enveloppe est à mobiliser pour les actions et travaux des entreprises. Le reste est dévolu aux études et co-financement des postes de chargés de mission Arve Pure.

Ce nouveau contrat est étendu à l'échelle du SAGE de l'ARVE. Il est coordonné par le SM3A avec pour partenaires actuels l'Agence de l'eau RMC, le Syndicat national du décolletage (SNDEC) et les quatre collectivités initialement impliquées dans les opérations collectives Arve Pure 2012, soit : la 2CCAM (auparavant le SIVOM de la Région de Cluses), la CCFG, la CCPR et Annemasse Agglo.

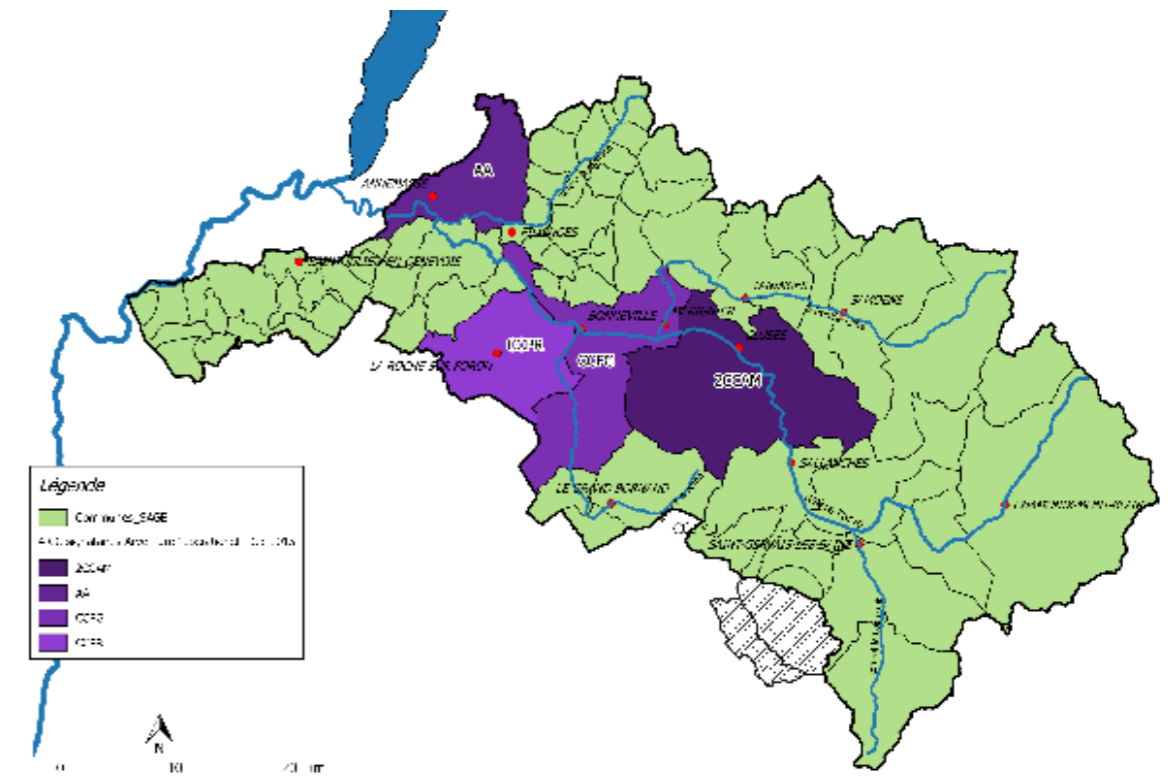
La lutte contre les pollutions par les micropolluants et les substances dangereuses (métaux, polluants organiques, pesticides...) constitue un enjeu environnemental, sanitaire et économique. Ces substances, même à très faible concentration, dégradent la qualité de l'eau potable et des milieux aquatiques. Dans la vallée de l'Arve, des efforts importants et efficaces ont déjà été conduits au travers du contrat de rivière et du 1er contrat ARVE PURE 2012. Cependant le territoire reste une zone d'action prioritaire et la réglementation évolue pour ces substances, tant pour acquérir le bon état écologique des milieux aquatiques, que pour les suivis faits en stations d'épuration.



Quelques indicateurs pour l'année 2015

- 4 communautés de communes engagées opérationnellement (couvrant 38 communes) + le SNDEC
- 5,5 ETP de chargés de mission Arve Pure sont mobilisés à l'échelle du territoire (SM3A et partenaires)
- 2860 entreprises identifiées comme cibles prioritaires à l'échelle du bassin versant, issues des secteurs du décolletage, de la mécanique, du travail du bois, des services (ex : entreprises de nettoyage), des transports ou de la gestion des déchets.
- Des supports communs construits : questionnaire de diagnostic des sites, 5000 plaquettes d'information, 6 kakémonos, 600 courriers aux entreprises
- Fiches de procédures en cas de pollution accidentelle
- 48 entreprises / sites diagnostiqués
- 37 projets d'entreprises accompagnés = 1,05 M€ d'aides financières attribuées par l'Agence de l'eau (3.8 M€ depuis 2013 – phase de préfiguration du contrat).

Un des objectifs pour 2016 sera d'associer de nouveaux territoires dans le volet opérationnel pour accompagner les entreprises et suivre les rejets non domestiques aux réseaux.

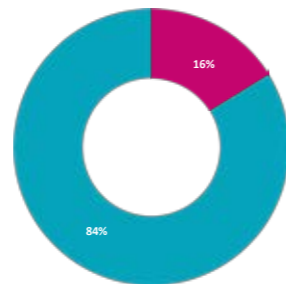


> Territoires opérationnels en 2015

Budget réalisé 2015

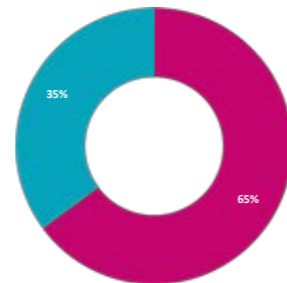
Budget animation SM3A et non programme global

DÉPENSES



Charges de personnel*
Communication, études, divers

RECETTES



12 EPCI / SAGE ARVE
Agence de l'eau*

Commentaire : les dépenses Arve Pure / SM3A sont du fonctionnement (animation et études).

*Ces diagrammes de 2015 (année de lancement) ne représentent pas l'équilibre général du programme puisque les dépenses de poste représenteront au global moins de 40%. L'appel annuel aux EPCI est fixé à 72 500 € par an. Les recettes supplémentaires de 2015 sont reportées en 2016 qui verra la réalisation des principales études et analyses ainsi que le versement des subventions de l'Agence de l'eau.



> 20 février 2015 - Signature du contrat Arve Pure 2018



> Traitement des effluents de tribofinition dans une entreprise de décolletage à Vougy. Budget 22 000€ – Aide financière de 60%.

Un programme d'actions qui vise à :

- mieux connaître ces pollutions : étude qualité du milieu, analyse de rejets, programmes de recherche (Suivi de SIPIBEL / IRMISE et programmes associés – études sur les HAP), suivi de sites historiques pollués, et sources d'émission,
- les réduire : incitation et accompagnement à la réalisation de travaux dans les établissements ciblés, régularisation administrative des rejets au réseau (autorisations ou conventions de déversement), sensibilisation, etc.



Le SAGE

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

La France, en conformité avec la Directive cadre européenne sur l'eau, a approuvé 12 plans de gestion «SDAGE» (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) fixant pour 6 ans les orientations pour atteindre un «bon état des eaux».

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), est le document de planification décliné à l'échelle d'une unité géographique cohérente qui fixe des orientations générales et dispose d'une portée juridique importante (opposabilité aux tiers, liens de compatibilité avec les documents d'urbanisme locaux).

LE SAGE est constitué

- d'un règlement,
- d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD),
- d'un rapport environnemental,
- d'une démarche participative.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est une instance de pilotage du SAGE, sorte de « parlement local de l'eau » disposant d'une forte légitimité.

Elle est composée :

- d'un collège d'élus
- d'un collège d'usagers
- d'un collège de représentants de l'Etat
- de représentants du territoire Suisse

La CLE dispose de règles de fonctionnement et s'appuie sur une structure porteuse : le SM3A

Le SAGE en 2015 en 5 points

- La validation du scénario tendanciel
- La validation de la stratégie
- La finalisation des études quantitative et pluviales
- La finalisation de l'étude eaux pluviales
- La finalisation du diagnostic et de la stratégie hydromorphologie

> Validation du scénario tendanciel

La phase de scénario tendanciel consiste à analyser l'évolution du territoire si aucune action n'est engagée en l'absence du SAGE. Il définit de manière prospective les évolutions des activités, des usages et des politiques publiques et détermine leurs impacts sur les ressources en eau et les milieux aquatiques. Il permet d'identifier les enjeux qui seront satisfaisants en tendance et ceux, au contraire, qui ne le seront pas. Des scénarios sont ensuite élaborés. Ils doivent illustrer différents niveaux d'ambition quant à la gestion/protection de la ressource et des milieux et à la satisfaction des usages.

> Validation de la stratégie

La stratégie du SAGE définit les grandes orientations du SAGE pour la rédaction de celui-ci sous forme de dispositions :

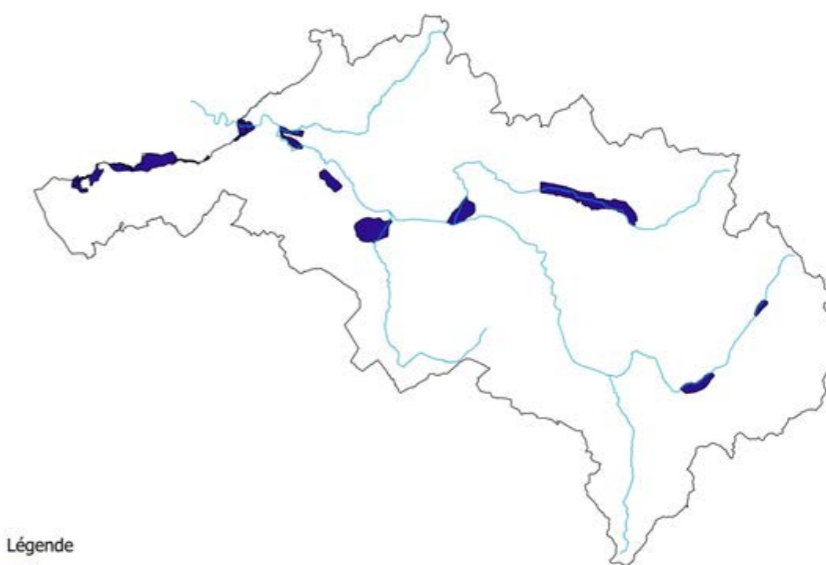
- **Garantir** sur le long terme l'adéquation entre les besoins en eau pour la satisfaction des usages et les besoins du milieu,
- **Poursuivre** la préservation et l'amélioration de la qualité des eaux superficielles
- **Garantir** à long terme la préservation des principales ressources du territoire pour l'AEP,
- **Préserver** les fonctionnalités et les espaces nécessaires aux cours d'eau et aux zones humides, et restaurer les milieux dégradés,
- **Réduire** le risque dans les secteurs exposés et ne pas générer de nouveaux risques,
- **Enrayer** l'aggravation des risques par les eaux pluviales et réduire leurs impacts sur les cours d'eau et la qualité des eaux,
- **Poursuivre** le développement d'un gestion intégrée et concertée des ressources en eau et des milieux aquatiques.



> Finalisation des études

L'élaboration d'un SAGE nécessite une approche globale des sujets liés à l'eau. Les études réalisées sont croisées pour faire converger le diagnostic et une stratégie.

L'année 2015 a permis de définir les périmètres des «nappes stratégiques» d'eau, qui doivent être préservées.



GEMAPI

La loi consacre la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques au niveau des bassins versants.

Gestion des inondations Le « bloc communal » devient responsable

Les deux lois successives, MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale) en 2014 et NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en 2015, ont confirmé le transfert au bloc communal l'obligation, à horizon 2018, de gérer à échelle de bassins versants la prévention des inondations.

Transposé dans un article du code de l'Environnement, ce dispositif législatif harmonise à échelle nationale les missions déjà assurées par le SM3A sur l'Arve et sur certains de ses affluents, à savoir :

- ▶ l'aménagement d'un bassin hydrographique
 - ▶ l'entretien et l'aménagement des cours d'eau
 - ▶ la défense contre les inondations
 - ▶ la protection et la restauration des sites, écosystèmes aquatiques, zones humides et formations boisées riveraines.
- Fort de 20 années de solidarité autour de l'Arve, le SM3A a engagé une démarche active dès 2015 afin de pouvoir exercer à échelle du bassin versant de l'Arve cette compétence pour ses membres.
- En juin 2015, la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc confirmait son intérêt à prévenir les inondations à échelle intercommunale en confirmant l'exercice de cette compétence GEMAPI, non seulement à l'Arve, mais à l'ensemble des affluents de son territoire : Le Nant Bordon, l'Arly, L'Armançette, La Bialle, ...
- Plusieurs communautés de communes ont aussi également affirmé l'exercice de cette compétence pour le 1er janvier 2016 (Communauté de communes des 4 Rivières (CC4R), Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG) ; son transfert par la CC4R au SM3A permettra de démarrer le programme de gestion tant attendus sur la Menoge, dernier affluent à rejoindre la gestion du SM3A.

La GEMAPI sur le pays du Mont-Blanc Un gestion de l'Arve élargie à ses affluents

L'exercice de la compétence GEMAPI sur le Pays du Mont-Blanc s'est traduite par :

- ▶ l'engagement des études hydromorphologiques (comportement du cours d'eau) qui permettront très rapidement la gestion de ses principaux cours d'eau, en entretien des boisements de berges et gestion des matériaux solides : le Nant Bordon, La Bialle, le Nant d'Armançette, le Bonnant, l'Ugine... et des travaux nécessaires ;
- ▶ la capacité d'intervention en prévention des risques d'inondation et en bon rétablissement des cours à l'issue d'intempéries ;
- ▶ les gestions des ouvrages hydrauliques et de protection des personnes ;
- ▶ la gestion des milieux humides associés.

Opérations d'entretien Gestion des bacs et enlèvement d'embâcles

Régulièrement, lors de crues fréquentes et plus exceptionnellement lors de phénomènes de plus grande ampleur, les torrents charrient d'importantes quantités de sédiments et de bois morts pouvant obstruer le chenal et les ouvrages publics transversaux et provoquer des débordements. De nombreux ouvrages permettent le dépôt et la rétention des matériaux en amont des secteurs à enjeux, et peuvent relever de la Prévention des inondations (« PI » de la GEMAPI).

Suite à la crue de 2015 notamment, le SM3A s'est chargé, pour le compte de la CCPMB, d'un entretien rigoureux au cours de l'été et de l'automne afin de rétablir leur capacité initiale. A titre d'exemples, les bacs de Blancheville et Villy Bas (Sallanches), Plaine Joux (Passy), Nant de Chauraz (Domancy) ont été entretenus. Par ailleurs de nombreux embâcles ont été retirés des cours d'eau sur les secteurs concernés (Le Cruet, haut bassin versant de l'Arly). Ces travaux de grandes ampleur se poursuivront en 2016 dès que les conditions le permettront.



> Entretien du bassin de Villy Bas, Sallanches (avantet après)

Suivi des ouvrages de protection Digues

Les digues sont des ouvrages hydrauliques situées en bordure de cours d'eau et surélevées par rapport au terrain naturel qui permettent de contenir les écoulements et de protéger des secteurs avec enjeux qui seraient inondés sans leur présence. En cas de défaillance, elles peuvent représenter un sur-aléa et menacer les enjeux qu'elles protègent. Ces ouvrages relevant de la sécurité sont soumis à une réglementation spécifique qui encadre la responsabilité du gestionnaire, le niveau de protection de l'ouvrage et ainsi la surveillance, la maintenance et le confortement nécessaire pour garantir la sûreté de l'ouvrage.

Dans ce cadre, des visites techniques approfondies ont été menées sur certaines digues du territoire de la CCPMB en novembre 2015 : les digues du Nant Cruy sur la commune de Passy ainsi que les digues du Nant d'Arbon et du Nant d'Arvillon sur la commune de Domancy ont été visitées. Ces visites seront progressivement faites sur tous les autres systèmes d'endiguement dans les prochaines années.

Prévention des inondations Les projets structurants du PAPI en pays du Mont-Blanc

Les deux études de maîtrise d'œuvre de travaux lancées par les communes de **Contamines-Montjoie** et de **Passy** sur les torrents d'Armançette et du Nant Bordon respectivement ont été poursuivies. Les phases PRO déterminant les ouvrages définitifs seront terminées dans le courant de l'année 2016.

Une étude diagnostic du bassin versant de la Bialle a été lancée en fin d'année 2015. Cette étude a pour objectif de caractériser le fonctionnement global du bassin versant, de mettre en évidence les dysfonctionnements et de proposer les grandes orientations d'actions pour pallier ces derniers.

Cette étude permettra notamment de mettre en place un plan de gestion des matériaux solides, un plan de gestion des boisements de berges et une Déclaration d'Intérêt Général, ceci afin de permettre une intervention des agents du SM3A dans l'intégralité du linéaire du cours d'eau.



Et en 2016 ?

La gestion des rivières en pleine mutation

Le nouveau modèle de la gestion des rivières, alliant la restauration du bon fonctionnement écologique et la prévention des inondations (GEMAPI), tel que voulu par le législateur, fait sens.

Il s'agit de s'appuyer sur le fonctionnement naturel de nos rivières pour mieux maîtriser les inondations. Les actions pour y parvenir sont diverses :

- ▶ reculer ou supprimer des digues pour laisser le cours d'eau divaguer là où les enjeux sont faibles,
 - ▶ créer des zones d'inondation contrôlées (ou « zone d'expansion de crues »)
 - ▶ laisser circuler les sédiments et les matériaux
 - ▶ reméandrer le lit du cours d'eau
 - ▶ reconnecter la rivière avec ses zones humides...
- C'est le sens donné à la nouvelle compétence GEMAPI : une gestion intégrée qui permet d'être plus efficace, et que l'état sacralise en permettant aux Etablissements Publics à fiscalité propre de financer ces actions par l'instauration d'une « aquataxe » locale dédiée : la taxe GEMAPI.

Cette double approche « milieux aquatiques » et « inondation » qui était déjà le cadre de travail du SM3A sur l'Arve, le Giffre et le Borne, le sera à échelle de tout le bassin versant d'ici 2017. Il sera engagé une modification de ses statuts afin de pouvoir exercer ces missions désormais, non seulement sur l'Arve et ses principaux affluents, mais sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant, au service de ses communes, communautés de communes et d'agglomération, et syndicat du périmètre.

La solidarité amont/aval entre les habitants du bassin de l'Arve, tels sont les objectifs visés par le SM3A.



 www.riviere-arve.org
 [@SM3A74](https://twitter.com/SM3A74)
 facebook.com/sm3a.arve

Les actions du SM3A sont réalisées avec le soutien financier de :



AUVERGNE – Rhône-Alpes

